

*L'Adresse—M. Grier*

présentée par le gouvernement dans le discours du trône visant à établir un comité sur les prix des aliments et l'industrie des aliments, et je serai surpris s'il n'en vient pas à la conclusion—sans tarder, je l'espère—qu'il doit recommander une revue des prix qui soit au moins du genre de celle qu'a proposée en de nombreuses occasions notre chef et d'autres membres de ce parti.

**Des voix:** Bravo!

**M. Grier:** Je pourrais peut-être dire en passant, monsieur l'Orateur, que j'éprouve certains doutes quant à la tendance récente vers une consommation excessive, qui se fait tellement sentir dans la publicité aujourd'hui et qui fait tellement partie de l'image que les relations publiques essaient de donner des industries temporaires. Je me demande s'il ne s'agit pas d'inspirer au public un faux sentiment de sécurité en essayant de lui faire accroire qu'on fait quelque chose pour préserver son équilibre sur le marché sans toutefois s'attaquer vraiment au problème.

J'entretiens également certains doutes, monsieur l'Orateur, quant à l'idée du gel des salaires et des prix parce que, novice comme je le suis dans la science de l'économique, il ne me semble pas que les salaires et les prix soient des éléments comparables de l'économie. Les salaires sont le produit du travail et les bénéfiques sont le produit du capital, et les investissements et les prix sont les mécanismes par lesquels on arrive à ces produits. C'est pourquoi, à mon avis, si nous devons parler du gel et du contrôle des salaires, nous devons également parler du gel et du contrôle des profits.

**Des voix:** Bravo!

**M. Grier:** Voilà les éléments analogues, comparables, de l'équation économique et le mécanisme des prix est simplement le cadre dans lequel ils s'insèrent.

Quand je parle de prix, monsieur l'Orateur, je pense à la signification symbolique de la récente demande d'augmentation des tarifs que Bell Canada a adressée à la Commission canadienne des transports. Il me semble un peu curieux, au moment où les prix sont l'objet de la préoccupation générale, que le gouvernement adopte une telle attitude de laisser-aller envers la demande de Bell Canada.

**Des voix:** Bravo, bravo!

A l'appui de sa demande, la Bell avance qu'elle a besoin de capitaux et que les investisseurs hésitent à les lui fournir. Si elle augmente l'ensemble de ses tarifs, comme elle souhaite le faire, ses bénéfiques seront plus importants, ce qui attirera davantage les investisseurs. Le résultat sera cependant, que les usagers paieront davantage, c'est-à-dire qu'ils vont subventionner les bénéfiques de la Bell et récompenser ses investisseurs. Évidemment, le plus dérisoire dans tout cela est que, ayant obtenu l'augmentation de ses tarifs pour 1973, la société va, d'ici quelques mois, soumettre une autre demande d'augmentation pour 1974, qu'elle appelle la demande «B».

La conséquence du théorème A plus B de la société Bell...

**Des voix:** Bravo!

**M. Grier:** ... sera une augmentation de 100 p. 100 de la plupart des tarifs. Pour ne prendre que quelques exemples tirés des diverses demandes soumises par la société, les appels téléphoniques payants augmenteront de 100 p. 100 et le tarif forfaitaire résidentiel augmentera d'environ 50c. par mois. Pourtant, ce n'est qu'au printemps de 1972

[M. Grier.]

que la dernière augmentation a été accordée et il semble que ce ne soit là que le début d'une série et que Bell reviendra tous les ans à la charge auprès de la Commission canadienne des transports. La société se plaint de l'augmentation des coûts, et du manque de confiance des investisseurs, mais je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur les chiffres suivants: les bénéfiques de la Bell dépassaient 140 millions de dollars en 1971, comparés à 108 millions en 1967. Au cours des dix dernières années, le bénéfice total a dépassé le milliard de dollars et, de 1962 à 1972, il a augmenté de 125 p. 100.

Bell Canada est au premier rang de toutes les sociétés canadiennes par son capital fixe et ses revenus et au troisième rang par son chiffre d'affaires. Ses revenus ont souvent dépassé le plafond qui lui était imposé par la Commission, sans qu'elle soit frappée d'aucune pénalisation. Les dividendes versés pour chaque action ont augmenté de 26 p. 100 au cours des cinq dernières années et deux de ses filiales ont reçu près de 9 millions de dollars pendant l'année financière 1971-1972 sous forme de subventions fédérales.

Bell parle beaucoup d'équité. Le consommateur n'y a-t-il pas droit lui aussi? Équité égale justice. Je suggère que la Commission et le gouvernement se préoccupent davantage du contribuable et du consommateur canadien que de Bell Canada. Si le public doit ainsi subventionner les opérations de Bell, je pense qu'il doit en retour participer aux bénéfiques.

• (2020)

Je demande donc au gouvernement, comme je l'ai déjà dit dans le passé, de se joindre tout d'abord à l'Ontario et au Québec qui s'opposent à la demande de Bell d'augmenter ses tarifs. Le ministre des Communications (M. Pelletier) a répondu à une question la semaine dernière qu'il serait imaginer certains temps ou circonstances où il serait approprié pour le gouvernement de faire une déclaration concernant cette demande. Je pense que ce moment est maintenant venu.

Je demande aussi au gouvernement d'insister pour que la Commission tienne ses audiences dans d'autres villes qu'Ottawa. Nombre de citoyens et de groupes, je crois l'avoir déjà dit, y compris des municipalités, ont indiqué que les problèmes de distance, de temps et d'argent les empêchent de venir à Ottawa pour comparaître devant la Commission et présenter leur mémoire. Dans une affaire de cette importance qui affecte une des plus grandes sociétés du Canada et les consommateurs canadiens, il me semble bon de suggérer au comité de se déplacer vers d'autres centres du pays au lieu de rester à Ottawa afin de permettre à tous ceux qui le désirent d'apporter leur témoignage et de prouver enfin aux citoyens que le comité se préoccupe de leur opinion et qu'ils doivent être entendus.

En outre, en supposant que le problème de la Bell soit réel, si la société a vraiment besoin de capital d'exploitation et étant donné que le public doit fournir ce capital, je crois que ce dernier devrait en retour avoir droit, par le truchement des pouvoirs publics, à acheter des actions de l'entreprise.

La poursuite de la justice n'est pas terminée. Elle s'étend maintenant au pays et se manifeste aussi à la Chambre. Je pense que la division politique de la Chambre reflète la division politique du pays, et dans les deux cas, une grande collaboration s'impose. Je constate toutefois avec regret que les députés à ma droite se comportent comme s'ils détenaient la majorité et comme si la critique et la ruse pouvaient être utilisées sans crainte des consé-